

2023-2253
2024-02-06

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06 et butoxide de pypéronyle RVD2023-07.

Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2253

2024-02-06

Doktor Doom Professionnel à 3 % de pyréthrine tue rapidement les insectes
dans les bâtiments agricoles

Solution

Pour usage intérieur dans les écuries, les étables laitières, les porcheries, les chenils et autres structures ou bâtiments agricoles logeant des animaux d'élevage ou de la volaille pour tuer mouches domestiques, mouches des cornes, mouches piquantes des étables, taons à cheval, et les moustiques.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 28244 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPES ACTIFS:

Pyréthrines ... 3,00 %

*Butoxyde de pipéronyle, technique ... 28.80 %

* Équivalent à 24,00 % d'éther (butylcarbityl)
(propyl-6-pipéronyl) et 6,00 % composés apparentés

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER



POISON

CONTENU NET : 3,8-209 litres

753146 AB Ltd o/a Ultrasol Industries
10755-69 Ave.
Edmonton, AB T6H 2C9
780-432-6535

2023-2253

2024-02-06

MODE D'EMPLOI

La présente formulation peut être utilisée dans les écuries, les étables laitières, les porcheries, les chenils et autres bâtiments agricoles ou bâtiments abritant les animaux d'élevage ou la volaille.

NE PAS UTILISER OU ENTREPOSER DANS LA MAISON OU AUTOUR DE CELLE-CI.

POUR USAGE INTÉRIEUR DANS LES STRUCTURES SUIVANTES : LES ÉCURIES, LES ÉTABLES LAITIÈRES, LES PORCHERIES, LES CHENILS ET AUTRES STRUCTURES OU BÂTIMENTS AGRICOLES LOGEANT DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE OU DE LA VOLAILLE

Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Pour toutes les utilisations étiquetées, le traitement peut être répété après 7 jours seulement si l'infestation persiste ou réapparaît. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

LIMITATIONS D'UTILISATION

NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage (à l'exception de la volaille) sont présents.

NE PAS rester dans les sites fraîchement traités.

NE PAS pénétrer ni laisser quiconque pénétrer dans les sites traités tant que le produit pulvérisé n'est pas sec. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs et les autres personnes de cette exigence.

NE PAS pénétrer ni laisser quiconque pénétrer dans les sites traités dans les 15 minutes suivant l'application.

NE PAS appliquer dans une usine de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale, une salle de traite, une laiterie ou un local de collecte de lait.

NE PAS appliquer directement aux aliments, à l'eau ou aux aliments des animaux.

NE PAS appliquer directement sur les animaux. Laver les mamelles des vaches laitières avant la traite.

Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.

Pour l'application de ce produit au-dessus de la tête ou dans les endroits confinés, porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.

Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

COMMENT APPLIQUER

APPLIQUER UNIQUEMENT DANS LE CADRE D'UN TRAITEMENT DE L'AIR

AMBIANT. Un traitement de l'air ambiant consiste à appliquer le produit sous forme d'une suspension de fines gouttelettes (0,1 à 100 µm) dans l'air ambiant d'un espace intérieur.

Pour tuer mouches domestiques, mouches des cornes, mouches piquantes des étables, taons à cheval, et les moustiques. Avant d'utiliser le produit comme traitement de l'air ambiant dans des structures avec des animaux d'élevage, retirer tous les animaux d'élevage, à l'exception de la volaille, de la zone à traiter. Diluer une partie de Doktor Doom Professionnel à 3 % de pyrèthrine tue rapidement les insectes dans les bâtiments agricoles dans 29 parties d'eau pour une concentration de 0,10 %. Fermer toutes les fenêtres et les portes et éteindre les systèmes de

2023-2253
2024-02-06

ventilation et les sources d'ignition avant le traitement. Appliquer en utilisant un pulvérisateur (brumisateur) comme l'équipement Fogmaster ou un équipement à ultra bas volume (ULV) réglé pour dispenser une pulvérisation à gouttelettes extrêmement fines (15 à 25 µm de diamètre) à raison de 60ml de solution diluée par 30m³ d'espace. Diriger le brouillard vers le haut en direction de toutes les parties de la pièce, en particulier le plafond et les coins supérieurs de la pièce, les fenêtres et autres sources de lumière et non directement vers la volaille. Commencer l'application du côté le plus éloigné de la pièce et reculer vers la sortie. Quitter la zone traitée et garder les fenêtres et les portes fermées pendant 15-20 minutes avant d'aérer. Voir « Limitations d'utilisation » (ci-dessus) pour les exigences concernant l'aération et le délai de sécurité. Suite au délai de sécurité, nettoyer les insectes morts. Pulvériser seulement lorsque la température est inférieure à 32°C. Pour de meilleurs résultats, le pH de la solution de pulvérisation doit se situer entre 5,5 et 7,0.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

Cause des lésions oculaires. Éviter le contact avec les yeux, la peau, ou les vêtements. S'il est nécessaire d'entrer dans les sites traités avant leur aération ou avant le délai de sécurité de deux heures après une application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm) ou d'un brumisateur fixe, et pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité et un respirateur avec une cartouche antivapeur organique approuvée par le NIOSH muni d'un préfiltre homologué pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Pour le mélange et le chargement, et l'application à l'aide de tout autre équipement d'application, porter des lunettes à coques ou des lunettes de sécurité, un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

NE PAS manipuler plus de 0.92 L de produit non dilué par personne et par jour lors de l'utilisation d'un pulvérisateur portatif à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm). Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes. NE PAS contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-2253
2024-02-06

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. NE DONNER aucun liquide à la personne empoisonnée. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration. Contient un distillat de pétrole.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Doktor Doom Professionnel à 3 % de pyrèthrine tue rapidement les insectes dans les bâtiments agricoles contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Doktor Doom Professionnel à 3 % de pyrèthrine tue rapidement les insectes dans les bâtiments agricoles et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même site. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation de Doktor Doom Professionnel à 3 % de pyrèthrine tue rapidement les insectes dans les bâtiments agricoles ou d'autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le site à traiter.

2023-2253

2024-02-06

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Ultrasol Industries.

ENTREPOSAGE

Garder le contenant fermé. Mélanger à fond dans un baril avant l'échantillonnage et avant chaque usage. Entreposer dans un endroit frais et sec. NE PAS entreposer, verser ou déverser près de la chaleur ou la flamme nue. NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.